



Conseil Communautaire

5 avril 2018

Compte-Rendu

L'an deux mil dix-sept, le 5 avril, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 29 mars 2018, s'est réuni à la salle polyvalente d'Artenay, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice : 42
Conseillers présents : 34
Pouvoir(s) : 05
Votants : 39

Conseillers titulaires présents :

Thierry BRACQUEMOND, Lucien HERVE, Hubert JOLLIET, Isabelle ROZIER, Pascal GUDIN, Gilles FUHRER, David JACQUET, Jean-François MALON, Pascale MINIERE, Louis-Robert PERDEREAU, Gervais GREFFIN, Yves PINSARD, Martial SAVOURE- LEJEUNE, Marc LEGER, Gilles MOREAU, Bernard TEXIER, Claude PELLETIER, Benoit PERDEREAU, Annick BUISSON, Mélanie LANDUYT, Bruno VAN DE KERKHOVE, Christian MORIZE, Marc LEBLOND, Christophe LLOPIS, Didier VANNIER, Isabelle BOISSIERE, Éric DAVID, Fabienne LEGRAND, Jean-Bernard VALLOT, Christophe SOUCHET, Thierry CLAVEAU

Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :

Florence BRICE, Bruno DEBREE, Frédéric MARCILLE

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :

Brigitte BLAIN, Isabelle BOUTET, Nadine JOVENIAUX, Nadine GUIBERTEAU, Alain VELLARD

Conseillers excusés :

Dominique BILLARD, Joël CAILLARD, Laurence COLLIN, Gérard HUCHET, Michel THOMAIN

Secrétaire de séance : Hubert JOLLIET

Approbation du compte de gestion – Budget principal

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur pour le budget principal de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif - Budget principal

Considérant que M. Thierry BRACQUEMOND, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Gilles FUHRER désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2017 - Budget Principal, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de l'exercice 2017 de la section de fonctionnement.....1.113.546,79 €
Résultat de l'exercice 2017 de la section d'investissement 35.125,52 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat – Budget principal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté.....	4.350.727,03 €
Article 001 : Excédent d'investissement reporté.....	227.394,20 €

Attribution de subventions

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions comme suit :

ADMR Loire-Beauce :	1.600 €
Beauce Val Services :	3.000 €
Clic Entraide Union :	3.500 €
Familles Rurales Du Loiret :	1.600 €
Initiative Loiret :	3.000 €

Fiscalité directe locale

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux de fiscalité comme suit :

Cotisation Foncière des Entreprises :	16,80 %
Taxe d'habitation :	0,300 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	0,291 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	0,610 %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Secteur SIRTOMRA :	13,70 %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Secteur CCTVL :	12,00 %

Attributions de compensation

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le rapport définitif de la CLECT,
- D'écarter le chapitre relatif à la réévaluation des charges liées aux équipements sportifs d'intérêt communautaire et en conséquence de ne pas transférer les emprunts qui y sont liés,
- De déclarer que la voirie de VC 9 de la commune de Villamblain n'est pas d'intérêt communautaire et, par conséquent, de modifier l'intérêt communautaire de la compétence voirie comme suit :

C - Création, aménagement et entretien de la voirie

- o Création, aménagement ou entretien des voiries d'intérêt communautaire Sont déclarées d'intérêt communautaire les voiries, hors agglomérations, présentées en annexe.
- D'amender, en conséquence, la proposition d'attributions de compensation relatives à la voirie à compter de 2018 en prenant en compte l'évaluation des charges de la CLECT
- De prendre en compte pour l'exercice 2018 la correction des attributions de compensation précédemment versées au titre de la compétence voirie à due concurrence du cout global de l'opération de réfection de voirie sur la période 2015-2016
- De suivre les conclusions de la CLECT relatives au chapitre de la réévaluation des charges liées à la planification d'urbanisme ;
- De suivre les conclusions de la CLECT relatives au chapitre de la réévaluation des charges liées au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC);
- De réévaluer, par conséquent, les attributions de compensation à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

	Attributions Compensation
ARTENAY	885 306 €
BOULAY-LES-BARRES	32 796 €
BRICY	-10 156 €
BUCY-LE-ROI	35 896 €

	Attributions Compensation
BUCY-SAINT-LIPHARD	33 961 €
CERCOTTES	167 357 €
LA CHAPELLE ONZERAIN	-310 €
CHEVILLY	483 552 €

	Attributions Compensation
COINCES	-11 786 €
GEMIGNY	1 219 €
GIDY	1 372 649 €
HUETRE	1 306 €
LION EN BEAUCE	-160 €
PATAY	155 639 €
ROUVRAY SAINTE CROIX	-852 €
RUAN	4 665 €

	Attributions Compensation
SAINT PERAVY LA COLOMBE	4 061 €
SAINT SIGISMOND	649 €
SOUGY	27 557 €
TOURNOISIS	100 673 €
TRINAY	30 186 €
VILLAMBLAIN	20 955 €
VILLENEUVE-SUR-CONIE	13 131 €

- De réévaluer, par conséquent, les attributions de compensation à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

	Attributions Compensation
ARTENAY	885 306 €
BOULAY-LES-BARRES	-3 310 €
BRICY	-4 366 €
BUCY-LE-ROI	35 896 €
BUCY-SAINT-LIPHARD	33 961 €
CERCOTTES	167 357 €
LA CHAPELLE ONZERAIN	-310 €
CHEVILLY	433 879 €
COINCES	-1 517 €
GEMIGNY	1 219 €
GIDY	1 351 749 €
HUETRE	-3 368 €
LION EN BEAUCE	-160 €

	Attributions Compensation
PATAY	153 797 €
ROUVRAY SAINTE CROIX	-2 707 €
RUAN	4 665 €
SAINT PERAVY LA COLOMBE	13 579 €
SAINT SIGISMOND	649 €
SOUGY	45 652 €
TOURNOISIS	87 991 €
TRINAY	30 186 €
VILLAMBLAIN	13 711 €
VILLENEUVE-SUR-CONIE	9 406 €

Le Président rappelle qu'il répondra aux invitations des maires qui souhaitent l'inviter à leur conseil municipal pour présenter ce dossier.

Adoption du budget principal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif principal 2018 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 11 292 115,03 € en section de fonctionnement et à 1 980 189,00 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
011	Charges à caractères général	3 270 309,02 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 100 550,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 960 700,00 €
66	Charges financières	4 120,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 600,00 €
014	Atténuation des produits	3 412 888,00 €
042	Opérations d'ordre	217 959,51 €
022	Dépenses imprévues	730 694,01 €
023	Virement à la section d'investissement	589 294,49 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
013	Atténuations de charges	61 600,00 €
70	Produits des services	60 000,00 €
73	Impôts et taxes	6 072 209,00 €
74	Dotations, subventions et participations	747 079,00 €
75	Autres produits de la gestion courante	0,00 €
77	Produits exceptionnels	500,00 €
042	Opérations d'ordre	0,00 €
002	Excédent d'exploitation	4 350 727,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	112 150,00 €
20	Immobilisation incorporelles (études)	934 700,00 €
204	Subventions d'équipements versées	53 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	442 439,00 €
23	Immobilisations en cours	437 900,00 €
.020	Dépenses imprévues	0,00 €
040	Amortissements	0,00 €
001	Déficit investissement	0,00 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
10	Fonds divers et réserves	21 540,80 €
13	Subvention d'équipement	574 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00 €
28	Amortissement des immobilisations	0,00 €
024	Produit de cession des immobilisations	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	589 294,49 €
040	Amortissements	217 959,51 €
001	Excédent d'investissement	227 394,20 €

Approbation du compte de gestion – Budget SPANC

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur pour le budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif - Budget SPANC

Considérant que M. Thierry BRACQUEMOND, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Gilles FUHRER désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2017 - Budget SPANC, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de l'exercice 2017 de la section de fonctionnement 253,57 €

Résultat de l'exercice 2017 de la section d'investissement 1.031,73 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ; d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat – Budget SPANC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté..... 69.798,25 €

Article 001 : Excédent d'investissement reporté..... 5.245,88 €

Adoption du budget supplémentaire SPANC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget supplémentaire SPANC 2017 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 69.798,25 € en section de

fonctionnement et s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme 5.245,88 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
011	Charges à caractère général	69.798,25 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
002	Excédent d'exploitation	69.798,25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
23	Immobilisations en cours	5.245,88 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
001	Excédent investissement	5.245,88 €

Décision modificative n°1 - Budget Régie Assainissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative du budget principal comme suit :

Sens	Section	Article	Libelle Article / Chapitre	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D	F	6066	Carburants	5 000,00 €	
D	F	6161	Multirisques	2 800,00 €	
D	F		Charges à caractère général	7 800,00 €	
D	F	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		7 800,00 €
D	F		Charges exceptionnelles		7 800,00 €
Total Fonctionnement				7 800,00 €	7 800,00 €

Schéma territorial de développement économique

Le schéma de développement économique (SDE) fixe un cadre à la stratégie de développement économique de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et définit sa mise en œuvre opérationnelle pour la période 2017-2021. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Schéma de Développement Economique

Convention de partenariat économique avec la Région et la CCTVL

Dans le cadre d'une convention tripartite, la Région et les Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine et des Terres du Val de Loire précisent leurs engagements et les modalités de leurs interventions en matière de développement économique. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer la convention de partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire et les Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine et des Terres du Val de Loire.

Règlements d'interventions économiques

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique et de son Schéma de Développement Economique, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine propose de soutenir ses entreprises, notamment financièrement en créant :

- Un fonds d'aide en faveur des TPE, soumis à un règlement
- Un fonds d'aide à l'investissement immobilier, soumis à un règlement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les règlements d'intervention du fonds d'aide en faveur des Très Petites Entreprises et du fonds d'aide à l'investissement immobilier des entreprises et de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018.

Convention de partenariat économique avec Initiative Loiret

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique et de son Schéma de Développement Economique, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine propose :

- De signer une convention de partenariat avec Initiative Loiret permettant d'organiser les relations entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et Initiative Loiret en vue de favoriser l'accompagnement des TPE et PME en création, reprise, et développement sur son territoire,
- De renouveler son soutien financier à Initiative Loiret à hauteur de 3 000€ pour l'année 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et Initiative Loiret et de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018 ;

Convention de partenariat économique avec la Chambre des Métiers

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique et de son Schéma de Développement Economique, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine propose :

- De signer une convention permettant d'instituer un partenariat entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret, afin de renforcer les liens entre les deux organismes et d'apporter un service de proximité permettant d'accompagner au mieux les entreprises artisanales
- D'acter un partage de connaissances économiques entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- De mettre à disposition un bureau à la CMA au sein de la Communauté de Communes, afin qu'une permanence soit proposée une demi-journée par mois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret.

Convention de service commun pour l'application des droits du sol (ADS) - Avenant n°1

La Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) de propose des modifications des équivalences en Permis de Construire dans le cadre de l'instruction des autorisations de droit des sols assurée par le service unifié SADSI.

La valorisation actuelle des actes en équivalence Permis de Construire (PC) est conforme au constat du service d'après les chiffres transmis par la DDT sauf en ce qui concerne les Certificats d'urbanisme opérationnels (Cub) et Permis de Démolir (PD) pour lesquels sont proposées des modifications des équivalences en PC comme suit:

- 1 Cub = 0.8 PC (contre 0.5 PC auparavant);
- 1 PD= 0.5 PC (contre 0.8 PC auparavant).

La Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme de la CCTVL propose que les Déclarations préalables de lotissement (DP Lot) soient instruites par le service unifié SADSI, ce qui n'était pas clairement identifié dans la convention actuelle.

Le service unifié SADSI proposera également ses services aux communes membres situées dans le Loir et-Cher qui ne bénéficieront plus des missions de la Préfecture du Loir-et-Cher à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'instruction des Déclarations Préalables de lotissement (DP Lot) par le service unifié SADSI ; d'approuver la modification des équivalences définie ci-dessus et d'autoriser, en conséquence, le Président ou le vice-président délégué à signer tous les avenants à toutes les conventions

Tableau des durées d'amortissements

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les durées d'amortissement proposées ci-dessous et de dire que ces durées d'amortissement sont valables pour les investissements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2018

Comptes	Biens	Durées d'amortissement
2031	Frais d'étude (compte immo 28031)	5 ans
202	Document d'urbanisme PLUI (compte 2802)	10 ans
20421	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé sur biens mobiliers, matériel et études (compte immo 2804..)	5 ans
20422	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé sur Bâtiments et installations	15 ans

Tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la proposition du Président telle que figurant en annexe et de modifier le tableau des emplois et des effectifs en conséquence et d'autoriser le Président à procéder aux recrutements nécessaires au bon fonctionnement de la piscine d'été d'Artenay.

Vœu relatif à l'absence de démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de s'associer au vœu formulé par la Région Centre-Val de Loire visant à :

- Dénoncer sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;
- Exprimer sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'Etat au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité;
- Condamner le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;
- Demander au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser;
- Interpeller l'ensemble des parlementaires de notre Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

Affaires Diverses

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a adressé un courrier aux parlementaires afin de les interpeller sur le transfert des excédents et déficits avec les transferts de compétence.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a été approché par la société Space Train pour une rencontre au cours de laquelle ils présenteraient leur projet.

Il est demandé aux communes disposant d'un document d'urbanisme de transmettre l'intégralité des fichiers le composant sous forme numérique.

- AGENDA

				
Général	6 avril 2018	Commission d'Appel d'Offres	Patay	9h
Space Train	19 avril 2018	Conférence des Maires Élargie au Conseil	Artenay	18h
Général	24 avril 2018	Bureau	Patay	18h
PLUi-H	16 mai 2018	Groupes de Travail	Huêtre / Rouvray / Coinces / Sougy / Chevilly	9h30 - 12h 18h - 20h30 15h - 17h30 15h - 17h30 18h - 20h30
Général	24 mai 2018	Conseil Communautaire	Villeneuve s/ Conie	18h
PLUi-H	29 mai 2018	Concertation	A déterminer	A déterminer
Economie	12 juin 2018	Forum de l'emploi	Chevilly	18h
Eau	19 juin 2018	Comité de Pilotage	Chevilly	14h
PLUi-H	26 juin 2018	Restitution Diagnostic	Gidy ?	18h